

**Bruxelles, le 9 juillet 2026
(OR. en)**

**10943/2/26
REV 2**

**ECOFIN 871
UEM 290
SOC 419
EMPL 226
COMPET 821
ENV 798
EDUC 282
ENER 430
JAI 864
GENDER 116
JEUN 159
SAN 507
ECB
EIB**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Recommandations du Conseil concernant les politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi des États membres

Recommandations par pays

Conformément aux dispositions relatives au Semestre européen, la Commission a présenté au Conseil, le 3 juin 2026, vingt-sept recommandations de recommandations du Conseil concernant les politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi des États membres.

Ces recommandations combinent des recommandations en matière d'économie et d'emploi, sur la base de l'article 121, paragraphe 2, et de l'article 148, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Elles sont conformes au règlement 2024/1263, en vigueur depuis le 30 avril 2024, et, le cas échéant, aux recommandations sur les mesures de prévention des déséquilibres macroéconomiques prévues à l'article 6, paragraphe 1, du règlement n° 1176/2011.

À la suite du processus préparatoire mené au niveau du Comité, de l'examen des recommandations intégrées par pays auquel le Conseil européen a procédé les 18 et 19 juin 2026 sur la base d'une note horizontale, de l'approbation par le Conseil, le 29 juin 2026, des aspects sociaux et liés à l'emploi des recommandations, le Conseil procédera à l'adoption formelle.

Les recommandations intégrées définitives du Conseil concernant les politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi des États membres figurent dans les documents mentionnés à l'annexe de la présente note.

BELGIQUE:	11113/26 + COR 1
BULGARIE:	11114/26
TCHÉQUIE:	11115/26
DANEMARK:	11116/26
ALLEMAGNE:	11117/26 + COR 1
ESTONIE:	11118/26 + COR 1 + COR 2
IRLANDE:	11119/26
GRÈCE:	11120/26 + COR 1
ESPAGNE:	11121/26
FRANCE:	11122/26 + COR 1
CROATIE:	11123/26
ITALIE:	11124/26
CHYPRE:	11125/26
LETONIE:	11126/26
LITUANIE:	11127/26
LUXEMBOURG:	11128/26
HONGRIE:	11129/26 + COR 1
MALTE:	11130/26
PAYS-BAS:	11131/26
AUTRICHE:	11132/26
POLOGNE:	11133/26
PORTUGAL:	11134/26
ROUMANIE:	11135/26 + COR 1
SLOVÉNIE:	11136/26
SLOVAQUIE:	11137/26
FINLANDE:	11138/26
SUÈDE:	11139/26
